

Metz, le 27 septembre 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

commune de Hilbesheim
19 rue de l'Église
57400 HILBESHEIM

OBJET : Dossier de déclaration concernant le rejet des eaux pluviales et de ruissellement issues de l'aménagement d'un ouvrage d'infiltration provenant d'un bassin versant intercepté d'une surface d'environ 10,2 ha, à HILBESHEIM
Accord tacite

RÉF. : 57-2022-00061

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé en date du 02 février 2022 un dossier de déclaration au titre du Code de l'environnement relatif au :

**rejet des eaux pluviales et de ruissellement issues de l'aménagement d'un ouvrage d'infiltration
provenant d'un bassin versant intercepté d'une surface d'environ 10,2 ha**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 février 2022.

Suite à notre demande de compléments en date du 05 juillet 2022, vous nous avez transmis le 18 juillet 2022 une note complémentaire reçue le 19 juillet 2022. Ainsi, le délai de deux mois imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition conformément à l'article R. 214-35 du Code de l'environnement étant dépassé, j'ai l'honneur de vous informer que **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER

Copie pour information :

- BEREST – M. BIEBER
8 Rue du Luxembourg
ZI Maisons Rouges – 57370 PHALSBOURG